

PRIX DE L'ABONNEMENT. Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE: 16 francs pour trois mois, 32 francs pour six mois, 64 francs pour l'année.



LE CENSEUR, JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1er. PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 23 novembre 1842.

LA GUILLOTIÈRE.

On sait quels travaux ont été faits pour préserver la Guillotière des inondations, et quels travaux doivent encore se faire dans ce but; nous les avons expliqués il y a quelques mois. Les eaux venant par les Balmes-Viennoises; on est à peu près sans inquiétude maintenant, sur ce point, dans les crues qui ne sont pas trop extraordinaires. Mais ce n'est pas seulement le Rhône qui peut jeter ses eaux dans la Guillotière; il y a encore un ruisseau appelé la Rive ou ruisseau de Feurs, qui, grossi par les pluies, retenu par le Rhône dans lequel il débouche, ne manque jamais dans les crues de se répandre sur la place des Pères, dans les rues environnantes et dans les prés situés au nord de la Grande-Rue de la Guillotière.

La crue du Rhône qui a eu lieu le 17 de ce mois a porté les eaux sur la place des Pères le soir à dix heures; elles ont continué à s'élever jusqu'au 18, à sept heures du matin; elles avaient alors sur la place 53 centimètres de hauteur. Durant toute cette journée, elles n'ont baissé que de 5 centimètres, bien que la hauteur du Rhône eût diminué de beaucoup. On a dû rechercher les causes qui retenaient les eaux; dans la séance du conseil municipal qui eut lieu le 18 au soir, une proposition fut faite pour qu'il fût nommé une commission à l'effet de constater le mal et d'en apprécier l'origine. Le rapport disait que d'habitude les eaux s'écoulaient en quelques heures lorsqu'elles arrivaient à la hauteur de ce jour-là, et qu'aujourd'hui il se passerait un jour et demi, peut-être deux jours, avant qu'elles eussent complètement disparu.

On comprend combien de dégâts peuvent être causés par des eaux qui séjournent deux jours dans des caves, des magasins, des établissements, et qui s'élèvent à la hauteur d'un demi-mètre.

Nous ne connaissons pas encore le rapport de la commission, mais voici ce que nous avons appris. La Rive passe sous le sol de la Grande-Rue, à l'endroit appelé le Petit-Pont. Ce pont avait autrefois deux arches qui permettaient aux eaux de s'écouler rapidement. Les propriétaires riverains ont trouvé bon de murer l'une de ces arches pour en faire des caves, et de rétrécir l'ouverture de l'autre d'environ un mètre; en sorte que, de deux larges débouchés pour l'écoulement des eaux, il n'en reste plus qu'un fort étroit. Il est facile de comprendre que ces eaux séjournent dès lors, en amont du pont, un espace de temps proportionné à la quantité qui s'en écoule de moins aujourd'hui qu'autrefois.

L'autorité municipale de la Guillotière a vu faire ces travaux; elle n'a pas su ou pas voulu les empêcher. Nous devons dire, pour être juste envers tout le monde, que ces travaux n'ont pas été faits sous l'administration actuelle. Après les inondations de 1840, les propriétaires voisins du petit pont, gravement froissés dans leurs intérêts, réclamèrent auprès de la municipalité qui s'occupa fort lentement de leurs plaintes. Enfin un procès s'engagea, et il fut ordonné de remettre les lieux dans leur état primitif. Le jugement n'est pas encore exécuté. On dit que la personne condamnée a interjeté appel: cela est possible; mais si l'administration eût d'abord veillé et rempli son devoir, les intérêts froissés n'auraient pas à subir les lenteurs des procès et des appels. Il y a mieux: aujourd'hui même, malgré le jugement, au vu et au su de l'administration qui ferme les yeux et laisse faire, on enferme le ruisseau, en aval du petit pont, dans un canal trop étroit. Il y a des architectes, des voyers attachés à la mairie qui ne semblent pas se douter de ce qui se passe.

Il est à désirer qu'on prenne de promptes mesures; par le temps de pluie dans lequel nous sommes, si le Rhône venait à grossir

beaucoup, le haut de la rue de la Guillotière serait inondé, et il en pourrait résulter de graves accidents.

Dans la même séance du 18 courant, M. le maire de la Guillotière, tenant à la main notre journal, s'est plaint de la persistance que nous mettions à dire que les mauvais lieux de la Guillotière s'élevaient à plus de vingt-cinq. Le conseil municipal tout entier a soutenu que nous disions vrai, et que M. le maire était mal informé. Cette discussion amena MM. les membres du conseil à demander quel était l'adjoint chargé de la police. M. le maire dut répondre qu'il n'y en avait pas de chargé spécialement de ce service, et le conseil témoigna ses regrets de ce que l'administration n'était pas complète, comme le veut la loi. Nous engageons M. le préfet à remplir au plus tôt cette lacune; la Guillotière a besoin d'une administration ferme, éclairée et assez complète pour que les fonctions essentielles puissent être remplies.

Mais M. le maire a fait au conseil une révélation plus importante sur la conduite de MM. les commissaires de police de la commune. Depuis que ces officiers publics sont en rapport direct avec M. le préfet et M. le procureur du roi, ils trouvent au-dessous d'eux de se rendre à la mairie pour informer M. le maire des choses graves qui se passent dans la commune; ce magistrat n'est instruit que par les agents.

On nous assure que la préfecture, émue de ce qui se passe à la Guillotière et des dangers qu'y court la sûreté publique, va organiser pour cette commune une compagnie de surveillants municipaux: ce sera là un véritable bienfait; mais elle fera bien en même temps d'ordonner à MM. les commissaires de police de s'entendre tous les jours avec M. le maire sur le service qu'ils ont à remplir. Il est incompréhensible que le chef d'une administration municipale aussi importante reste dans l'isolement.

D'après les nouvelles que le gouvernement a fait publier sur la conclusion du différend anglo-chinois, les Anglais auraient obtenu de la Chine, entre autres avantages, la cession à perpétuité de l'île de Hong-Kong et l'occupation provisoire des îles de Kolang-Soo et de Chusan. Ainsi, après avoir investi par leurs positions militaires les continents de l'Europe et de l'Afrique, ils auraient complété ce blocus asiatique qui commence à Aden et s'étend désormais jusqu'à l'île de Hong-Kong. Depuis long-temps ils visent à ce but; une occasion s'étant présentée d'accomplir leurs projets ambitieux, ils se sont hâtés de la saisir, sans s'inquiéter de la réprobation universelle qui, suivant leurs propres journaux, flétrissait une pareille conduite.

Un Anglais, le colonel Wilkie, a publié un ouvrage dont la Revue britannique a publié une traduction, et où nous trouvons des renseignements très-curieux sur le plan que les Anglais s'étaient proposé en occupant Macao, Singapore, et en s'emparant en dernier lieu de Hong-Kong. Voici ce qu'on y lit:

Singapore était le lieu de rendez-vous de l'expédition dirigée en 1840 contre la Chine, et ce n'est pas trop de dire qu'il commande la navigation des mers de la Chine d'une manière beaucoup plus efficace que Gibraltar celle de la Méditerranée ou Malte celle du Levant. En temps de guerre, une frégate et un bateau à vapeur seraient ordinairement plus que suffisants pour répondre de la sécurité de ces mers. aujourd'hui surtout qu'il n'y a plus à l'est du cap de Bonne-Espérance d'autre point que Bourbon ouvert aux flottes de l'ennemi; et on sait quelle est la valeur de cette île comme établissement maritime. (Le colonel Wilkie semble oublier les ports néerlandais de Java, Sumatra, etc.) Si, par hasard, une expédition importante arrivait dans les mers de l'Archipel indien, Trinquemale nous fournirait les moyens de renforcer nos escadres, et de Singapore nous dominions toutes les îles voisines comme déjà nous les dominions de fait.

Voici maintenant pour Hong-Kong: L'île de Hong-Kong est éloignée à l'est de Macao d'environ 45 milles et

à 120 milles au sud-est de Canton. La baie est une des plus magnifiques de la Chine; elle peut contenir un nombre considérable de navires. Avec une escadre dans le port de cette île, nous commandons tout le commerce de la Chine, nous avons l'œil sur les Philippines, sur les îles orientales de Lou-Chou et sur celles du Japon; enfin, avec Singapore et Hong-Kong, toute la navigation des mers de la Chine est sous notre contrôle. Quoique l'acquisition d'une île que nous aurions pu prendre en dix minutes semble une faible indemnité pour les dépenses et les peines de notre expédition, c'est cependant un avantage réel de l'avoir obtenue par un traité; car les Chinois n'auront plus rien à voir dans ce qu'il nous plaira d'y faire. Nous pourrions à loisir en faire une position militaire d'une grande importance et y concentrer d'immenses ressources pour nos opérations futures.

On peut voir par là combien leur expédition contre la Chine, expédition qu'il dépendait de nous d'empêcher, aura été profitable aux Anglais. Notre commerce avec la Chine était jusqu'à présent hérisé de bien des difficultés; nous ne saurions dire ce qu'il deviendra maintenant que toute la navigation des mers de la Chine va se trouver, comme dit le colonel Wilkie, sous le contrôle de l'Angleterre.

Les journaux de Londres entretiennent leur public du traité de paix qui vient d'être conclu avec la Chine par l'Angleterre. Ils donnent aussi des extraits des journaux de Bombay.

Le Bombay-Monthly-Times du 15 octobre dit: Il n'a été stipulé aucun délai pour la ratification du traité avec la Chine, dont les conditions sont très-satisfaisantes, pourvu qu'on obtienne la ratification de l'empereur.

Les forces anglaises qui dominent la ville de Nankin convaincront S. M. impériale qu'il importe de ratifier au plus tôt. Chusan et Kolang-Soo seront des garanties suffisantes de l'exécution des conditions du traité; et Hong-Kong, qui reste établissement anglais, permettra toujours de réunir des forces navales assez importantes pour tenir en respect le céleste empire. On assure que l'un des articles de l'arrangement porte qu'un officier de haut rang de la cour de Pékin, va partir immédiatement pour représenter son souverain près la cour de Saint-James.

La lettre suivante, adressée au Times par un officier de l'armée anglaise sous les ordres du général Pollock, confirme tout ce qui a été dit des cruautés et des dévastations inutiles que commettent les Anglais dans l'Afghanistan:

Rien de plus beau que les vignobles par lesquels nous passons pour nous rendre de Jellalabad à Caboul. Nous faisons une vendange magnifique. Dans les escarmouches que nous avons avec l'ennemi, il nous est impossible d'emporter les munitions qu'il est obligé d'abandonner sur le terrain. Il vient les reprendre quand nous sommes éloignés. Dernièrement, en voulant enfoncer deux énormes caisses de poudre, il y a mis le feu; une explosion terrible a eu lieu, et cinquante Afghans ont sauté.

Nos troupes, à mesure qu'elles avancent, ne laissent pas sur pied un seul arbre, ni debout une seule maison. Les chevaux récoltent eux-mêmes les moissons dans les champs de blé où ils font bonne chère. Il ne tiendra pas à nous que ce riche et beau pays ne devienne en peu de temps un désert sauvage. Nous trouvons des fruits de toute beauté et en grande abondance, et nous n'en laissons pas un pour la population qui s'est enfuie à notre approche. Il y a quelque chose de diabolique dans la mission infernale que nous sommes appelés à remplir.

Voici de nouveaux détails, à la date du 17, sur les événements de Barcelonne:

« Nous avons laissé dans notre dernier numéro divers gardes nationaux embusqués dans quelques rues et la Rambla (promenade), convertie en véritable camp. Quelques coups de feu furent tirés pendant la nuit. Vers les neuf heures du matin, le 15, le feu s'ouvrit à la Plateria et se répandit dans presque toute la ville. La cavalerie exécuta une charge dans la rue du Conde de l'Asalto et fut aussitôt accueillie par la fusillade et par les pierres qui lui

FEUILLETON DU CENSEUR.

AZALAIS.

I.

Amor y locura.

ROMANCE CASTILLANE.

Qui de nous, parmi les épines de sa vie, n'a quelquefois pressé du pied avec dépit celle dont la blessure est la plus poignante? Qui de nous, sur cette terre d'esclavage où nous courons après la liberté, n'a secoué avec douleur ses chaînes, et n'a maudit l'existence? L'existence, cette dérision divine, ce mélange de feu du ciel et de boue terrestre, cette page bizarre du grand livre de la création, si souvent tachée de sang et de larmes. Dans ce chaos de hasards, d'éclairs de bonheur, de longues infortunes, de combats du génie avec l'envie, dans ces antithèses en action où la main invisible se plaît à placer la vertu sur le bûcher et l'or dans la fange, la religion, portant un flambeau, dont notre soleil nous empêche de voir la clarté, mais qui jette des feux consolants dans la nuit de l'avenir, la religion du moins peut appliquer l'espérance sur nos peines et expliquer par nos fautes l'éraigme de nos souffrances; mais quelle éloquence humaine ne se tait devant l'affreux tableau de l'homme qu'une fatalité imméritée marque au front d'un sceau effrayant, arrache au bonheur, à l'amour, à la société, à lui-même? Quelle explication à ce terrible mystère? quelle consolation à cette misère? quel dictame à cette hideuse plaie?

Parmi les folâtres jeunes filles de son âge, la rêveuse Azalais, avec son nom du XIII^e siècle, semblait avoir pris aux héroïnes d'amour de cette époque chevaleresque et poétique leur taille svelte et balancée, leur profil romanesque, leurs formes élégantes et toute la mélancolie de leurs regards. Comme elles, elle se plaisait au bruit vague des brises nocturnes, aux rêveries confuses qui descendent du ciel sur un pâle rayon de la lune, quand le silence et la solitude laissent respirer l'âme; comme elles, elle aimait de cet amour qui remplit toute la vie et n'y laisse point de place aux soins terrestres, de ce pur idéalisme qui se traduit en pensée vivante sous la forme d'un beau jeune homme à l'œil brillant et doux, à la taille élancée, au front mélancolique. Tel était en effet Alfred, l'ami d'Azalais; seulement à la douceur de son regard se mêlait quelque chose d'étrange, qui étonnait au premier coup-d'œil; plaisait au second, et exerçait sur les femmes une fascination inexplicable. Ce regard puissant s'était fixé sur Azalais, et lui avait dit dans cette langue intime qui n'a pas besoin de paroles: « Jeune fille! tu m'aimes, car en moi seul tu trouveras cette passion sans mesure qui peut combler l'abîme de ton cœur dévoré du besoin d'aimer. » Et Azalais, dominée par cet œil fascinateur, s'était abandon-

née à cette puissance irrésistible, à cette fatalité passionnée qui s'empara de sa vie. Mais sur cette passion si romanesque, si colorée du moyen-âge, notre XIX^e siècle pesait de tout son prosaïsme et son positif; à ce cœur si naïvement exalté, qui eût dévoré les obstacles, bravé la tyrannie, affronté la mort même, il n'offrait qu'une route vulgaire et anti-poétique. Point de mystère, encore moins de dangers. Alfred était riche, Azalais était riche: l'or venait trouver l'or; les parents rayonnaient d'aise, les amis étaient enchantés, les voisins satisfaits, tout le monde content: c'était à se désespérer.

Cependant, comme Azalais aimait véritablement Alfred, et qu'elle trouvait en lui toute la poésie et l'exaltation qui manquaient à son siècle, elle se résignait d'assez bonne grâce et prenait son bonheur en patience. Alfred, passionné comme on l'est à vingt ans, avait peine à attendre l'expiration des trois mois de rigueur consacrés à l'achèvement de toutes les superfluités nécessaires à une riche héritière. L'hiver commençait à peine, et le mariage était fixé au printemps. Ce mot de printemps, qui aurait dû remplir l'âme d'Alfred des fraîches émotions de la verdure naissante et des premières amours, n'éveillait en lui qu'une sensation pénible et morne ou quel'un dépit mal caché. « Pourquoi attendre le printemps? » disait-il quelquefois, et une tristesse inexplicable assombrissait son front, et ce je ne sais quoi d'étrange qu'il y avait dans ses yeux devenait alors plus étrange encore.

N'avez-vous pas rencontré dans le monde de ces êtres lourds et haïssables, de ces hommes d'achoppement, qui se jettent dans votre route pour l'entraver, dans vos succès pour le nier, dans vos amours pour les flétrir?... de ces hommes à la parole lente et sarcastique, aux passions mauvaises, cachant leur âme envieuse sous un air de rondeur, qui n'est que de la rotondité, fleurie de tout le coloris de l'égoïsme?... Eh bien! si vous connaissez de ces fâcheux de la société, évitez leur contact; fuyez la vipère humaine: elle vous mordrait, et sa dent est mortelle! Parmi les rivaux d'Alfred, celui que le choix d'Azalais avait le plus désappointé, M. Jérôme, était un de ces hommes-obstacles que je viens de dépeindre: il convoitait depuis long-temps les richesses d'Azalais, et même, il faut lui rendre justice, à travers l'opacité de sa matière, il avait senti dans son cœur quelque chose qui ressemblait à de l'amour. Or, cet amour, quoique pétri avec toutes les boues du calcul sordide et de l'impur libertinage, avait poussé d'assez profondes racines pour ne pouvoir être arraché sans douleur; et notre égoïste, d'autant plus sensible à la douleur morale qu'il l'éprouvait plus rarement, avait juré haine éternelle aux deux amants. Pour de telles injures, l'Italien a son stylet, le Turc son cançair; mais en France ces armes sont peu en usage. La lame de la calomnie, ou simplement de la médisance, est aussi acérée et n'expose point à payer de sa propre tête le plaisir des dieux,

C'était donc de ce poignard occulte que le bon M. Jérôme voulait frapper l'heureux couple; mais il fallait une occasion, elle ne tarda pas à s'offrir: le hasard sert souvent les méchants.

Plus de deux mois s'étaient écoulés, le jour du bonheur approchait; nos amants, dans leurs tête-à-tête, toujours semblables et toujours nouveaux, savouraient sous toutes les formes leur délicieux présent et leur avenir enchanté. Je vous épargne les détails de ces entretiens d'amour, ils sont tous les mêmes, et je vous plains si, dans l'histoire de votre vie, vous n'avez pas une page où vous retrouviez tout cela. Avec quel plaisir on la relit cette page si courte et si pleine, où le cœur et l'imagination, ces deux enchanteurs, s'accordent pour bâtir de si beaux palais!... Mais c'est une des tristes conditions de notre nature de ne pouvoir être heureux qu'en espérance ou en rêve; et bientôt l'impitoyable réalité vient frapper sans relâche le fragile édifice qui croule sous sa main de plomb.

Azalais était seule; sa jolie tête appuyée sur sa jolie main, elle méditait profondément. Devant sa jeune imagination passaient mille images qui, gracieuses ou passionnées, faisaient sourire ou rougir sa figure pensive. Tantôt c'était la brillante corbaïlle de noces, avec ses moelleux cachemires, ses broderies dentelées, ses chatoyantes étoffes; tantôt l'écrin merveilleux, avec ses pierres étincelantes, ses fleurs de diamant, ses diadèmes de diamant, ses rivères de diamant... et puis d'autres idées, tendres, confuses, inexplicables, inquiétantes même; et de tout cela se formait comme une vision fantastique qui fatiguait son esprit ébloui. Voilà qu'au milieu de sa rêverie elle lève les yeux et rencontre ceux de son père qui la contemplant, non avec sa bonté et sa tendresse accoutumées, mais le regard triste et le front soucieux. Azalais pousse un cri de honte et rougit, car il lui semblait qu'il venait d'assister au spectacle de ses émotions intimes; mais le vieillard, préoccupé d'une idée fixe, fit peu d'attention à l'exclamation de sa fille, et lui remettant un billet:

« Tiens, lis, lui dit-il d'un accent inexplicable. Jamais ces deux impératifs, jetés par le premier tragédien du siècle à un public enthousiaste, ne produisirent un effet plus foudroyant. Azalais, par un malheureux privilège des imaginations ardentes, avait des pressentiments qui ressemblaient à une espèce de divination. Elle comprit tout-à-coup que ce billet allait décider de son sort, et, l'ouvrant avec l'effrayante résignation du criminel qui écoute sa sentence de mort, elle y lut ces quelques lignes anonymes:

« Monsieur, l'intérêt que je vous porte m'oblige à un devoir pénible; j'ai le courage de le remplir. Vous allez marier mademoiselle votre fille à M. Alfred. Comme tous vos amis, je me suis réjoui d'une alliance qui paraissait si convenable; mais je viens d'apprendre, d'une manière sûre, que ce malheureux jeune homme est atteint d'aliénation mentale;

furent lancées des maisons ; elle fut obligée de se retirer au galop, avec perte, par la muraille de terre.

La troupe parvint avec beaucoup de peine jusqu'au couvent de la Ensenaza et à la rue du Call ; mais à la fin elle fut obligée de s'arrêter, et à midi on donna aux troupes l'ordre de se retirer dans les casernes, car, dans cette dernière ruelle, les femmes jetaient de l'eau bouillante par les fenêtres.

Vers les quatre heures de l'après-midi, le chef politique et les généraux Van Halen et Zurbano sortirent de Marazanas et se dirigèrent vers la citadelle par la muraille de mer. Un instant après, les gardes nationaux postés au couvent de la Merced commencèrent à faire feu sur tous les militaires qui passaient par ce chemin. Sur ces entrefaites, le bataillon de la garde nationale de Gracia arriva et escalada la muraille de terre par la porte de l'Ange. Pendant cette nuit, les gardes nationales des environs se sont emparés du fort Pio.

La troupe ne possède que la citadelle. Les Marazanas occupent la caserne d'artillerie et le château de Mont-Juich, sans que ces divers points puissent se communiquer, ni se pourvoir de vivres. Toute la ville est sous les armes ; les rues sont sillonnées de fossés et d'épaisses barricades. Tout le peuple est disposé à faire une résistance encore plus obstinée que celle d'hier.

Le peuple a eu peu à souffrir ; mais la troupe a éprouvé de grandes pertes, surtout parmi les chefs. On dit que le nombre des morts et des blessés s'élève à six cents, parmi lesquels quelques chefs supérieurs.

On doit des éloges à la conduite des habitants qui secouraient les blessés et donnaient des consolations aux prisonniers avec la même ardeur que celle manifestée dans la lutte. La fusillade n'était interrompue par aucune espèce de cris, et le bruit des cloches sonnant le tocsin se faisait presque continuellement entendre.

P.-S. — Il est sept heures et demie du soir ; le feu s'est éteint par le motif, dit-on, d'un semblant d'assaut contre la citadelle. Le fort de Mont-Juich, où se trouve Zurbano, vient de cesser le feu. Les prisonniers sont libres maintenant et ont les armes à la main. Tous les Barcelonnais sont unanimes ; aucune distinction de partis : l'union règne véritablement. Les rues sont illuminées et les habitants pleins de courage. Il paraît qu'on nommera une autre junte avec le caractère consultatif.

Paris, le 21 novembre 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU GÉNÉRAL.)

La situation du ministère est, ainsi que nous l'avons déjà dit, fort précaire. M. Guizot est dans des trances mortelles, et ce qui le blesse le plus, c'est la froideur de ses propres amis. M. Guizot, qui est déjà tombé plusieurs fois, commence à savoir quels sont les signes certains de la chute d'un ministre : de là ses inquiétudes et ses pressentiments.

M. Molé ne s'est jamais tant remué. Il espère qu'au second ou au troisième vote de la chambre des députés M. Guizot et ses collègues seront renversés. M. de Lamartine aide l'ancien président du 15 avril dans ce travail intéressé ; il correspond activement à se sujet avec M. Lasnyer, qui est à Saint-Etienne. Dans une lettre récente, M. de Lamartine exprimait en termes pleins de décision la nécessité de renverser M. Guizot. M. Lasnyer est un des meneurs de M. Molé ; ses lettres à ses amis de Paris disent toutes que la politique de M. Guizot a fait son temps.

M. Thiers n'est pas moins pressé que MM. Molé et de Lamartine de reprendre en main les affaires. Il ne tient pas à arriver par l'opposition ; les conservateurs sont admis à l'honneur de lui construire un pont qui le mène du centre gauche au ministère. Il permet à M. Lasnyer et même à M. Fulchiron de lui tendre la main pour l'aider à passer à l'autre rive tant désirée. Pour payer cet oubli de ses boutades d'opposition, il va jusqu'à souhaiter tout haut devant les conservateurs la réélection de M. Jacqueminot qui fut le plus ardent soldat de la contre-coalition.

Devant les amis de cet ex-député, il dit, pour déguiser sa palinodie, pour la rendre du moins plus acceptable pour ceux qui doivent en profiter, et pour se donner l'air d'un homme sérieux et prudent, qu'il y aurait peut-être quelque danger pour les idées d'ordre public dans la défaite électorale d'un homme qui commande les gardes nationales de la Seine. A ses amis du *Siccle* et du *Courrier* M. Thiers montre moins de sympathie pour ce personnage, et il leur témoigne sa satisfaction des efforts que fait le premier arrondissement pour se donner enfin un député intelligent et indépendant de la cour.

Devant un auditoire où se trouvent représentées toutes sortes d'opinions, M. Thiers se tient sur la réserve, comme cela lui est arrivé tout récemment dans un salon où il disait : « On me ca-

lomaie, et je suis toujours le même. Je veux toujours la prépondérance parlementaire, avec les conservateurs comme avec l'opposition. Cependant on dit que je suis l'homme du roi. L'homme du roi ! et je me suis brouillé avec le roi dans la question d'Espagne et dans la question d'Orient, et si je rentre au pouvoir, je me brouillerai sans doute avec lui sur quelque autre point. Et pourtant on vous répètera que je suis l'homme du roi ! »

Pendant que ces misérables ambitions se renuent, la couronne devient de plus en plus inaccessible.

— Il y a peu de jours, un député rencontra M. Thiers, et, l'accostant, lui demanda ce qu'il pensait de l'union douanière. « Je n'en pense rien, répondit le candidat ministre. — Il est impossible, monsieur Thiers, que vous n'ayez pas une opinion sur une matière aussi importante, et que vous avez dû étudier. » Et le député d'insister long-temps auprès de son collègue. « Ecoutez, monsieur, dit enfin M. Thiers, poussé dans ses derniers retranchements : je me suis déjà mis deux fois en contradiction avec la couronne sur deux points de notre politique, je ne veux pas m'y mettre une troisième. » Et il se hâta de parler d'autre chose.

Cette réponse, dont nous affirmons l'authenticité, prouve d'abord que M. Thiers est contre l'union douanière, et en second lieu qu'il veut décidément faire amende honorable pour ses péchés de la coalition, et qu'ainsi l'opposition ne doit plus compter sur le concours de celui qui l'a déjà trahie dans les débats sur la régence.

— Ce n'est pas seulement l'armée qui devra sacrifier une journée de solde pour souscription forcée au monument qu'on va élever à la mémoire du duc d'Orléans, on exige la même contribution de tous les employés de l'administration de la guerre. Nous ignorons si on frappera du même impôt les employés des autres ministères et des autres administrations publiques ; mais, en vérité, pourra-t-on dire qu'une telle souscription est spontanée, et les auteurs de cet acte de coercition n'ont-ils pas l'air de se défier des sentiments de l'armée et de tant de fonctionnaires, puisqu'ils font retenir sur les appointements mensuels des soldats, sous-officiers, officiers et fonctionnaires, une journée de traitement ? En définitive, que prouvera le monument de M. Marchetti ? tout juste autant que le don du domaine de Chambord au duc de Bordeaux sous la Restauration.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 NOVEMBRE.

La bourse a commencé avec une forte tendance à la hausse. Avant l'ouverture, la rente a été demandée à 80 42 1/2, et elle a ouvert au parquet à 80 45.

Pendant quelques instants, elle a été offerte à ce prix ; puis elle a été redemandée, et elle est montée à 80 50. Elle n'est cependant restée que quelques instants à ce prix ; mais jusqu'à la fin de la bourse elle s'est maintenue entre ce cours et celui de 80 45.

Au moment de la clôture, il y a eu une baisse subite, et la rente a fermé à 80 40.

Dans la coulisse, la rente est restée à 80 47 1/2. Cinq 0/0, 119 15. — Quatre et demi 0/0, 000 00. — Quatre 0/0, 101 50. — Trois 0/0, 80 40. — Banque, 529 5/8. — Obligations de Paris, 1500 00. — Naples, 108 90. — Dette active d'Espagne, 23 0/0. — Etats-Romains, 103 3/4. — Cinq 0/0 belge, 103 3/8. — Trois 0/0 belge, 00 00. — Banque belge, 802 50. — Caisse Lafitte, 1030 00, 0000 00. — Emprunt de 1841, 0000 00.

Il vient de se fonder dans le département du Tarn un journal de l'opposition constitutionnelle, sous le titre de *Courrier du Tarn*. Il sera un auxiliaire utile pour les opinions indépendantes, jusqu'à ce jour dépourvues d'organe dans la localité. Quelles que soient les nuances qui nous séparent de la ligne qui sera suivie par le *Courrier du Tarn*, nous ne pouvons que souhaiter à cette feuille le succès qui doit être réservé aux défenseurs des principes de nos deux révolutions nationales. Le passage suivant de son programme indique assez du reste la voie dans laquelle il marchera :

Tous ceux qui prêtent leur concours au nouveau journal saluèrent avec enthousiasme cette belle révolution de juillet dont l'accomplissement était dès long-temps prévu et désiré comme le complément inévitable et nécessaire de la révolution non moins mémorable de 1789 ; tous ont depuis appelé sans cesse de leurs vœux le développement des institutions sociales et politiques que la nation française a deux fois conquises dans ses luttes glorieuses contre le pouvoir absolu.

Sous cette bannière, le *Courrier du Tarn* ne peut manquer de réunir autour de lui les sympathies de tous les hommes indépendants du département dont il doit être l'organe.

Le conseil municipal de Strasbourg, qui se montre en toutes circonstances prêt à appuyer toutes les bonnes mesures, à accepter et même à mettre en pratique toutes les idées généreuses, utiles et progressives, vient de prendre une résolution qui place dès à présent cette patriote cité au nombre des villes favorables aux unions douanières.

La résolution du conseil municipal de Strasbourg est d'autant plus importante qu'il se propose d'appuyer largement « un système de concessions douanières propre à faciliter les relations commerciales de la France avec les autres pays, et plus particulièrement avec l'Allemagne. »

Voici du reste les premiers documents que nous empruntons au compte-rendu de la séance du conseil municipal du 19 novembre 1842 publié dans le *Courrier du Bas-Rhin* :

RELATIONS COMMERCIALES DE LA FRANCE ET DE L'ALLEMAGNE.

Le conseil étant en session ordinaire, M. Charles Bersch demande la parole pour faire une proposition et s'exprime en ces termes :

« Messieurs, » Une mesure grave, et qui est de nature à porter une sérieuse atteinte à beaucoup de branches de l'industrie française et surtout de l'industrie alsacienne, vient d'être prise par l'union des douanes allemandes. A dater du 1^{er} janvier 1843, les droits qui frappent à leur entrée en Allemagne un grand nombre de produits des fabriques françaises subiront une augmentation notable, et qui équivaudra, pour la plupart de ces produits, à une véritable prohibition. Déjà le commerce parisien, justement alarmé, des négociations étaient entamées avec l'union douanière allemande. Il vous appartient à votre tour de vous rendre dans cette circonstance les organes des besoins et des intérêts de nos contrées, et d'exposer au gouvernement quelles rudes atteintes menace de porter à notre prospérité industrielle et aux rapports commerciaux de la France et de l'Allemagne la mesure qui recevra son application dans quelques semaines.

« En effet, un des premiers éléments de l'aisance et de la prospérité des populations frontalières, c'est la facilité des échanges et des relations internationales avec les pays voisins. Eh bien ! depuis vingt années la ville de Strasbourg souffre, comme la France entière, des mesures de restriction douanière qui ont été prises par le gouvernement français, et qui ont provoqué de cruelles représailles de la part des gouvernements allemands.

« La déplorable loi du 27 juillet 1822, qui a élevé de 3 f. à 55 f. les droits sur les bestiaux étrangers, a eu pour premier résultat de faire hausser le prix d'un aliment nécessaire à la santé des classes ouvrières et de le rendre presque inaccessible aux pauvres ; puis, elle a eu pour conséquence encore une forte surtaxe établie sur nos vins par les gouvernements allemands, et c'est depuis ce temps que nos vigneron, dont les produits trouvaient un écoulement facile en Allemagne, voient leurs récoltes s'accumuler dans leurs caves, faute de débouchés, et leur ancienne prospérité se changer en ruine. C'est à dater de cette époque aussi que la Prusse, dont le système douanier n'avait pas rencontré jusque là grande sympathie en Allemagne, a vu les populations et les gouvernements froissés dans leurs relations avec la France et blessés par elle se tourner de son côté et se prêter à ses projets d'union industrielle et commerciale. C'est parce que la France n'a pas voulu dévier un seul instant de son funeste système restrictif, c'est parce qu'elle n'a tenu aucun compte des réclamations des gouvernements voisins, que l'union douanière de la Prusse a pu s'étendre et se consolider. Les accessions successives de Hesse-Darmstadt en 1828, de la Hesse-Electorale en 1831, de la Bavière et du Wurtemberg en 1833, des duchés de Bade et de Nassau en 1835, ont déjà rendu de plus en plus difficiles nos relations journalières avec l'Allemagne. Malgré tous les enseignements, le gouvernement français est resté impassible ; mal instruit par ses agents à l'étranger, ou n'écoutant pas leurs avis, il n'a fait aucune concession aux intérêts allemands ; aussi, lasse de nous attendre, et voulant peut-être forcer la France à entrer enfin dans une voie plus libérale, l'union allemande vient de faire un nouveau pas, de décréter des représailles non moins rudes que les précédentes, et d'exclure pour ainsi dire de ses marchés une foule d'articles qui y trouvaient encore un débouché.

« Les intérêts de notre commerce local comme ceux de tout le commerce français sont trop vivement compromis pour que nous n'ayons pas l'obligation d'élever la voix dans cette grave circonstance. La France fait de lourds sacrifices pour creuser des canaux, pour construire des chemins de fer, pour multiplier les moyens de communication qui doivent rayonner du centre à la circonférence ; mais à quoi serviraient toutes ces voies de circulation si elles aboutissent sur nos frontières à des barrières douanières infranchissables ? Nos canaux et nos chemins de fer ont besoin de la liberté commerciale ; elle seule peut les alimenter et leur amener du dehors les produits dont l'échange avec les produits français profite également à l'étranger et à la France.

« Le gouvernement, qui domine tous les intérêts du pays, ne peut pas méconnaître qu'il est urgent, si la France ne doit pas étouffer dans l'isolement, de procurer des débouchés à ses produits industriels, de lui ouvrir au dehors de nouvelles relations commerciales, d'obtenir des nations étrangères d'utiles concessions. Il ne peut pas méconnaître non plus que, pour arriver à ce résultat, il faut que la France fasse des concessions la première, et qu'elle prouve par des actes qu'elle veut sortir de la fatale ornière d'un système de protection exagérée pour entrer franchement dans une voie de liberté progressive. Malheureusement le gouvernement n'est pas libre ; les intérêts qui exploitent le monopole aux dépens du pays se coalisent et s'amentent chaque fois que le pouvoir laisse entrevoir une intention libérale.

« Les faits dont la France entière a en sous les yeux le déplorable spectacle, à l'occasion du projet d'union douanière avec la Belgique, sont là pour le prouver. Il faut donc que la raison publique, qui est plus forte que tous les obstacles et qui finit tôt ou tard par triompher de toutes les mauvaises passions et de tous les intérêts égoïstes, vienne en aide au gouvernement et lui donne l'appui moral dont il a besoin pour assurer le succès même des mesures les plus salutaires ; et, sous ce rapport encore, une

le printemps est l'époque du retour périodique de ces accès. Atterré de cette effreuse découverte, j'ai balancé à vous la communiquer ; mais il est des cas où le silence serait un crime, et j'ai vaincu ma répugnance : ma conscience me dit que j'ai bien fait. »

Après cette lecture, la force factice qui soutenait Azalais cédant au paroxysme de ses émotions, elle s'évanouit dans les bras de son père. Lorsqu'elle eut repris ses sens : « Donnez-moi cette lettre », dit-elle d'une voix creuse ; et, l'arrachant des mains du vieillard, oublieuse des convenances, ces chaînes sociales que la passion brise sans scrupule, elle s'enfuit vers la maison d'Alfred. A mesure qu'elle en approchait, sa course, d'abord rapide, se ralentissait malgré elle ; car ce mot terrible de folie frappait sa tête de coups redoublés, comme le marteau du forgeron frappe l'enclume. Arrivée à la demeure de son amant, elle marchait à peine, et il lui fallut une force surhumaine pour oser en franchir le seuil.

Alfred la reçut avec les transports d'une joie mêlée d'étonnement ; mais lorsqu'il la vit si pâle et si terrifiée, il s'effraya de l'effroi d'Azalais. La jeune fille, muette d'émotion, n'eut que la force de lui tendre le fatal billet, et, tombant dans un fauteuil, elle attendit l'arrêt de vie ou de mort.

Alfred dévorait ces lignes maudites, ces lignes qui semblaient écrites par un démon pour détruire toute félicité humaine ; il éprouva bientôt leur influence satanique. A l'affreuse vérité qu'elles contenaient, il se sentit une lave ardente tourbillonner dans sa tête : il lui semblait que son crâne brûlait et se soulevait ainsi que le cratère d'un volcan ; ses yeux devinrent flamboyants comme ceux de l'hyène. Azalais ne put soutenir leurs féroces éclairs ; elle tomba à genoux en criant : « Grâce ! »

A ce cri, à cette voix si connue, Alfred retint son bras prêt à déchirer la jeune fille. Un combat intérieur et terrible s'établit entre sa fuyante raison et sa folie croissante. Ses traits se contractaient d'angoisse, ses lèvres violettes tremblaient, la sueur sillonnait sa face ; la mort planait sur cette pâle tête de jeune fille roulée convulsivement à ses pieds.

Un rayon lucide éclaira encore le pauvre insensé, il en profita pour fuir ; mais cet éclair de raison fut aussi court qu'un éclair d'orage, et ce fut le dernier !...

II.

Domine, da mihi intellectum.
PSAUME 118.

Par une de ces belles journées d'automne si communes en Provence, je sortais de Marseille par l'antique porte Saint-Victor, et, en voyant, non loin de là, les simulacres des créneaux du vieux cloître de ce nom, mi-guerrier, mi-religieux, je rêvais à ce soldat chrétien qui combattit pour Rome païenne, et que l'ingrate reine des nations, au lieu de la couronne qu'elle

treissait pour ses héros, récompensa de la couronne du martyr. C'était en 303 que se passait cet épisode sanglant de la tragédie chrétienne, et je comparais involontairement cette époque de foi vive et de dévouement sublime avec notre siècle d'égoïsme et d'incrédulité.

Le ciel, d'un bleu foncé, veiné de quelques légers filets de nuages d'or, ressemblait à une immense coupole de lapis-lazuli. Sous la voûte de ce temple aux proportions gigantesques, la colline de Notre-Dame de la Garde, dont les flancs pierreux, jalonnés d'oratoires, sont terminés par la chapelle de la Vierge, n'était plus qu'un autel. A ma droite, la mer, presque aussi calme que le ciel, s'étendait immobile, comme un vaste bassin de quelque vieux château seigneurial ; et, pour compléter l'illusion, deux blanches voiles, voguant de conserve, ressemblaient aux deux cygnes, ornement inséparable et gracieux des ondes féodales. Plus j'avancé sur le étroit ruban qui serpentait devant moi, plus le tableau devenait pittoresque. Tantôt une capricieuse vallée, couronnée de pins tordus par les vents et tapissée de vignes rampantes, descendait en tournant jusqu'à la mer, où elle baignait ses pieds de sable ; tantôt une colline cultivée, surmontée d'un élégant belvédère, pyramidal devant moi, gracieuse et verdoyante : vraie campagne de Provence, ici recouverte d'un vêtement de verdure transparente, la nue et décharnée, montrant ses os de silex. J'éprouvais, à l'aspect de cette nature toute de contraste, le même genre de plaisir que nous ressentons à la lecture d'une page scintillante d'antithèses. J'arrivai ainsi, s'en m'en apercevoir, au but de ma promenade, vaste maison de campagne dominant tous les alentours, mystérieux Bedlam où l'on n'entre que sur le *laisser-passer* du maître, le docteur G... J'étais muni de mon billet d'entrée, et le cerbère de la maison de fous en ouvrit sans peine les portes à un poète. Le propriétaire de l'établissement me reçut avec son affabilité accoutumée, et, au soin qu'il mit à m'instruire de tous les détails, à la complaisance avec laquelle il s'étendit sur les agréments de ce séjour, on eût dit qu'il espérait bientôt m'avoir pour locataire.

Arrivé à la galerie des femmes, mon guide me fit remarquer, au milieu de vieilles et hideuses aliénées aux traits flétris et desséchés moins par l'âge que par le poison corrosif de la folie, une jeune fille à la longue chevelure roulant en boucles brunes sur ses épaules blanches et nues. Sa dégradation morale n'avait pas altéré la ligne suave et pure de son profil grec ; mais l'harmonie de l'ensemble était détruite. Le charme du regard avait fait place à quelque chose d'étrange qui n'a point de nom. On sentait, en voyant ses yeux ternes et hagards, que la limpidité de son ame avait été troublée par l'orage. Ces belles formes, ce corps si parfait, abandonnés de l'intelligence, cette douleur indélébile et machinale qui

frappait sa beauté d'un sceau de mélancolie, ce rire sans gaité, ces pleurs dont elle avait oublié la cause, tant de souffrance, tant de jeunesse, tant d'avenir à jamais perdu, tout ce spectacle de faiblesses et de misères humaines pesait horriblement sur mon cœur.

— Voilà ce qui nous reste d'Azalais, me dit d'un accent pénétré le docteur G..., chez qui le spectacle habituel de la souffrance n'a pas émoussé cette sensibilité qui le distingue de la plupart de ses confrères. La pauvre jeune fille n'a pu résister au terrible dénouement de son drame, le regard de son amant l'a fascinée. S'il avait perdu la vie, elle l'eût suivi dans la tombe ; il a perdu la raison, elle l'a suivi dans la folie. J'étais muet d'oppression et absorbé dans la contemplation de cet ange tombé. Le docteur reprit :

— Voyez-vous dans cette allée couverte ce grand jeune homme pâle qui s'avance vers nous ? C'est Alfred.

— Alfred !... et il est libre ! m'écriai-je d'un ton qui fit sourire mon ami. — Ne craignez rien ; sa folie n'est dangereuse que dans le printemps. Une apathie complète a succédé au délire effervescent. Un mutisme presque absolu, l'oubli de son amant, de sa vie passée, de lui-même, voilà son existence pendant trois saisons de l'année ; n'ayant alors ni souvenir du passé, ni souci du présent, ni prévision de l'avenir, il n'est réellement pas à plaindre. Mais, aux approches du printemps, toute cette énergie assoupie, toute cette sensibilité émoussée, tout ce volcan sous la cendre, se réveille avec une puissance d'éruption effrayante. Le malheureux sent alors, il vit, mais de la vie des damnés, pleurant une félicité perdue et perdue à jamais, idée horrible, incessante, frénetique qui fait exploser en laves brûlantes, en accès de rage épileptique, en larmes de feu. Comme le docteur achevait ces mots, Alfred se trouva près de nous, et je pus scruter à loisir cette mâle figure d'où avait fui le souffle divin. Il lui adressai la parole et n'obtins pour réponse qu'un regard stupide, où je décelai à peine un léger mouvement d'impatience qui s'éteignit en je n'insistai, je fis vibrer à son oreille le nom d'Azalais, je lui montrais, à travers la barrière qui nous séparait d'elle, son amant s'avançant vers nous, je tâchai d'éveiller ses souvenirs, de renouer le fil brisé de son intelligence, tout fut inutile ; le rayon était éteint, il ne restait plus que la matière insensible et brute.

Je sortis de ce séjour de désolation, le cœur comprimé et la tête brûlante ; je croyais sentir chanceler ma raison au milieu de ces infortunés, et comme un cri spontané d'effroi s'élança de ma bouche la prière du Psalmiste : *Domine, da mihi intellectum !*

JULES VAN GAVER.

(Mosaïque du Midi.)

manifestation des grandes cités, des grands centres de population, d'acti-
vité et de lumières, est un contrepois utile aux clameurs et aux alarmes
intelligentes de quelques intérêts privés coalisés. Les chambres de com-
merce et les conseils municipaux ont fait entendre leurs voix à Lyon, à
Bordeaux, à Reims, à Arras et dans d'autres villes encore en faveur de la
liberté commerciale; la ville de Strasbourg y joindra la sienne.
J'ai donc l'honneur de proposer au conseil municipal de nommer
une commission chargée de rédiger l'expression des vœux du conseil en
faveur d'un système de concessions domaniales qui facilite les relations
commerciales de la France avec les autres pays et plus particulièrement
avec l'Allemagne.
La proposition est vivement appuyée par M. le maire et par plusieurs
membres du conseil; elle est adoptée à l'unanimité. Le conseil décide
qu'une pétition sera adressée au gouvernement, conforme aux idées émi-
sées dans le développement présenté par M. Borsch.
M. le maire et M. Borsch sont chargés de la rédaction de cette pétition.

Le gouvernement prussien a admis le principe de l'indemnité
des députés; on écrit de Berlin, le 10 novembre:
Le trésor public a accordé à tous les députés qui ont fait partie du con-
grès des états, sans distinction aucune, trois écus par jour à dater de l'é-
poque de leur départ, et, en outre, un écu et dix gros pour chaque mille
de distance à parcourir.

Le *Moniteur* du 20 novembre publie, dans sa partie officielle, un rap-
port de M. le ministre de l'instruction publique au roi, suivi d'une ordon-
nance du 18, portant que des cours d'instruction primaire supérieure se-
ront annexés aux collèges communaux des villes de Bourg, Rethel, Ville-
franche (Aveyron), Lisleux, Saint-Flour, Guéret, Sarlat, Saint-Pol-de-Léon,
Issoudun, Marmande, Mende, Coutances, Lunéville, Pont-à-Mousson,
Jannes, Argentan, Orthez, Dragnignan, Saint-Dié.

(Correspondance particulière du Censeur.)

TOULON, le 19 novembre 1842. — Le vaisseau le *Santi-Petri*, faisant
partie de la division française du Levant, est compris, ainsi que nous l'a-
vons annoncé, dans la catégorie des vaisseaux de la flotte qui doivent en-
trer en commission de rade. On nous annonce que ce bâtiment s'est mis
en route pour Toulon dans la journée du 3 de ce mois. Nous ne savons si
M. le contre-amiral baron de La Susse, qui doit être remplacé au com-
mandement de la division par M. le contre-amiral Parceval-Deschênes, a
pris passage à bord du *Santi-Petri* pour rentrer en France. On sait que
cet officier-général monte l'*Inflexible*.
L'insurrection qui vient d'éclater en Syrie ne paraît pas avoir ému le
gouvernement. Notre marine ne fait aucun mouvement, et l'on n'a même
pas envoyé un bateau à vapeur sur les lieux pour s'assurer du véritable
état des choses. Pendant les événements de 1840 et 1841, tous les bateaux
à vapeur étaient en mouvement.
Le vaisseau l'*Hercule* a reçu à bord 930 militaires de divers corps. Ce
bâtiment vient de faire route pour Alger.

On lit dans le *Persévérant* de Limoges :

M. Morisot a reçu, dit-on, la nouvelle de sa nomination à la préfecture
de Beauvais.
M. le préfet est parti, ajoute-t-on, pour Paris, afin de refuser cette
fonction, et quelques personnes se figurent qu'il est mû par le désir de rester
parmi nous. D'autres personnes assurent que des considérations d'un or-
dre privé font redouter à M. Morisot le séjour de Beauvais où 6,000 fr.
d'augmentation de traitement ne seraient pas une indemnité suffisante, et
qu'il désire simplement passer dans une autre préfecture. Avant que la
nomination fût annoncée, il était question d'Orléans.

Les journaux belges apportent la nouvelle d'un assassinat commis
à Bruxelles sur la personne d'un Français, M. Sirey, fils du
célèbre jurisconsulte, par un autre Français, M. Caumartin, avo-
cat à Paris. Voici les détails que nous trouvons à ce sujet dans
l'*Observateur* :

M. Sirey fils était venu passer une huitaine de jours à Bruxelles, où il
était logé à l'hôtel de Suède. Hier soir, samedi, M. Sirey se rendit au con-
cert de la Grande-Harmonie, accompagné de M^{lle} Catinka Heinefetter, can-
tante du théâtre royal. La soirée terminée, M^{lle} Catinka fut reconduite à
sa demeure par M. Sirey, où celui-ci prit part à un souper avec M. Cau-
martin, son compatriote. En prenant un verre de vin, une vive discussion
s'éleva entre les deux convives, et M. Caumartin, s'étant levé subitement,
tira de sa canne une épée qu'il plongea dans les reins de son contradicteur.
M. Sirey ne put prononcer que ces seules paroles : « Je suis frappé », et
expira à l'instant; le coup avait été porté à la hauteur du sein, et la
pointe de l'arme était sortie par devant, à la région du cœur.
Dependant M. Caumartin s'était rendu en toute hâte chez M. le docteur
Lard pour l'amener près de l'infortuné Sirey et lui administrer les se-
cours de l'art; mais il n'était plus temps, la mort avait été instantanée, et
le joyeux convive d'il y a un instant n'était plus qu'un corps glacé. Appren-
ant la fatale nouvelle à sa rentrée dans la maison, M. Caumartin disparut
l'instant, sans qu'on sache ce qu'il est devenu.

La police n'a pas tardé à être informée de l'événement, et à deux heures
à peine l'ordre était donné de cerner toutes les portes de la ville et
d'arrêter le fugitif sur son signalement qui portait : « M. Caumartin, âgé
de 38 ans, avocat à Paris, cheveux blonds-châtain, taille ordinaire, barbe
collier, figure pâle, habit noir. » Ce matin, des agents ont été expédiés
dans toutes les villes par le premier convoi du chemin de fer.
On ajoute qu'un troisième convive, qui a reçu M. Sirey dans ses bras
au moment où il venait d'être atteint, ne pouvait encore prononcer un
mot ce matin, tant il a été saisi d'effroi.

L'*Eclair* donne à entendre que c'est un sentiment de rivalité
qui a pu être la cause du triste événement que nous venons de
rapporter.
A la sortie du concert, dit ce journal, M. Caumartin aperçut M^{lle} Heine-
fetter montant dans la voiture de M. Sirey; il la suivit jusque chez elle,
où il trouva plusieurs invités réunis à souper; il se mit à table. Une que-
relle s'étant engagée, il frappa M. Sirey. Celui-ci riposta par un coup de
cane, et M. Caumartin, exaspéré, tira une épée de sa canne et en frappa
à la région du cœur son adversaire, qui expira sur-le-champ.

TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE DE LYON.

Présidence de M. Delandine.
Audience du 21 novembre.

PROQUERIE. — MÉDECINE EXERCÉE A L'AIDE DE LA SORCELLERIE.
S'il est au monde un homme simple et crédule, c'est bien Claude Gonon,
tailleur de pierres à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. Atteint depuis long-temps
d'une affection assez grave à la jambe gauche, il a, pour son malheur, été
mis en rapport avec les sieurs Peurrière, ouvrier en soie, monté du Gour-
guillon, et Noir, cultivateur à St-Cyr. Ces deux homœopathes d'un nouveau
genre, abusant de l'ignorance et de la crédulité de Gonon, lui font croire
qu'en prononçant deux fois par jour une prière satanique, et à l'aide
d'onguents et de pomades de la composition des esprits, il arrivera à
guérison certaine; mais, comme il faut payer et payer fort cher les
esprits infernaux avec lesquels ils ont des intelligences secrètes, une
somme de 700 francs est nécessaire. Le trop crédule Gonon remet 100
francs à ces deux empiriques, et promet de donner le reste après com-
plète guérison.
Le traitement commence. Onguent et pomade vont leur train, la
prière est récitée religieusement trois fois par jour avec accompa-
gnement de signes de croix, tant et si bien que le malheureux plaignant a
passé dix mois au lit dans les plus cruelles souffrances, et qu'aujourd'hui
il ne s'avance que péniblement, et soutenu par deux béquilles, vers le
tribunal.
M. le président à Gonon : Mais comment avez-vous pu vous fier à ces
deux hommes, qui ne sont pas médecins, et croire qu'à l'aide de moyens
aussi ridicules, vous obtiendriez votre guérison ?

Gonon : Noir m'a mis en rapport avec Peurrière, et m'a assuré qu'il avait
des très-grands talents; je l'ai cru.

D. Avez-vous fait de nombreuses frictions avec les drogues qui vous
ont été remises ? — R. Oui, tous les jours.

D. Et cette espèce de prière remplie d'invocations sataniques, la li-
siez-vous souvent ? — R. Ils m'avaient expressément commandé de la
réciter trois fois par jour, en m'assurant que je guérirais complètement.

M. le président : En vérité, c'est incroyable. Voici un échantillon de
cette pièce ridicule :

« *Exsurgat Deus, et dissipentur inimici ejus...* Verbe qui avez été fait
chaire, attaché à la droite de Dieu le père, je vous conjure par votre
sein non, par les mérites de la Sainte-Vierge votre mère, par les prières
de tous les saints, de préserver ma créature de toutes attaques de maléfi-
ces de la part des démons et malins esprits. Fuyez donc, disparaissez d'ici,
démons jurés des hommes, car je vous conjure, vous, démons infernaux,
esprits malins, présents ou absents, je vous conjure d'ailleurs, quelque
opiniâtres que vous soyez, de quitter ma créature, par le grand Dieu vi-
vant, par le vrai Dieu, par le Dieu saint ! En un mot, que toute la puis-
sance infernale soit détruite et mise en fuite en faisant sur ma créature
le signe de la croix. Jehovah ! Alleluia ! »

L'accusé Peurrière ne s'étant pas présenté à l'audience, M. le président
interroge Noir.

D. C'est vous qui avez mis Gonon en rapport avec Peurrière ? — R. Oui;
j'ai moi-même été malade long-temps, et, comme Peurrière m'a guéri, je
le lui ai mené.

D. Est-ce vous qui avez demandé à Gonon une somme de 700 f. pour
le guérir ? — R. Non, c'est Peurrière.

D. Mais c'est à vous que Gonon a remis les 100 f. — R. Oui; mais je les
ai donnés à Peurrière.

D. Gonon vous a-t-il montré la prière qu'il devait réciter ? — R. Non.
M. le président : Cependant Gonon soutient le contraire, et ce qui
prouve que vous étiez bien le complice de Peurrière, c'est que Gonon,
après un mois de traitement, s'étant plaint de ne pas aller mieux et même
d'aller plus mal, vous lui avez écrit ou fait écrire cette lettre que voici et
dans laquelle se trouve cette phrase : « Nous nous occupons de votre
santé; nous allons bientôt vous expédier. » (Hilarité générale.)

Noir : Comme Gonon se plaignait, je lui ai moi-même proposé de lui
rendre les cent francs qu'il m'avait donnés.

M. le président : C'est-à-dire que Gonon vous a dit : « Si vous ne vou-
lez pas me guérir, rendez-moi mes cent francs » ; mais il n'a pas insisté,
parce que vous lui faisiez espérer une guérison prochaine.

Gonon, de sa place : Il me disait toujours que Peurrière avait de grands
talents, et moi je m'en suis rapporté.

M. Mercier, avocat du roi, soutient la prévention. En suivant les dé-
bats de cette affaire, a dit ce magistrat, on serait tenté de croire à un ana-
chronisme, car les faits qui se sont produits ne sont vraiment pas de notre
époque; mais enfin, puisqu'il y a encore des intelligences faibles, c'est une
raison pour se montrer sévère envers ceux qui abusent de la crédulité d'au-
trui et lui enlèvent tout ou partie de sa fortune.

M. l'avocat du roi soutient ensuite que Noir a agi de complicité avec
Peurrière, et il requiert contre tous les deux l'application de l'article 405
du code pénal.

M^e Fourrier présente la défense de Noir. Ce dernier est un honnête paysan
de St-Cyr, qui jouit de l'estime de sa commune; s'il a présenté Peurrière à
Gonon, c'est qu'auparavant il avait eu recours à lui pour son propre com-
pte. Noir est complètement illettré, et il n'a pu par conséquent être l'au-
teur soit de la prière, soit de la lettre écrite à Gonon; d'ailleurs, lorsque
Gonon s'est plaint, il lui a proposé la restitution de son argent.

Le tribunal, donnant défaut contre Peurrière absent, le condamne à treize
mois de prison et 50 fr. d'amende, et Noir à un an de prison et 50 fr.
d'amende; condamne en outre Noir à la restitution de la somme de cent
francs qui est réclamée par le plaignant.

Chronique.

LYON.

Des scènes déplorables ont eu lieu hier au Grand-Théâtre.
M. Lafeuillade faisait son premier début dans *Mazaniello*; il s'est
montré dans ce rôle excellent comédien et chanteur distingué.
Des applaudissements nombreux ont dû lui prouver qu'il avait
fait sur la portion notable du public une impression favorable, et
le consolèrent de quelques marques d'improbation qu'on ne peut
attribuer qu'à des intrigues de bas étage.

Dès le commencement du troisième acte, quelques sifflets ont
accueilli l'entrée en scène de M. Dorsay, jeune artiste qui occupe
convenablement un des premiers emplois dans la troupe de notre
seconde scène. La direction est venue immédiatement déclarer
par l'organe du régisseur que M. Dorsay tenait le rôle contesté
pour cette fois seulement; elle a demandé en même temps de
laisser continuer l'ouvrage. MM. les siffleurs n'ont ni accueilli la
déclaration, ni fait droit à une demande qui avait provoqué l'as-
sentiment général du public.

Bien plus, malgré l'observation faite par M. le commissaire de
police que, si l'ordre était troublé pendant la représentation du
4^{me} acte, les perturbateurs seraient expulsés de la salle, le 4^{me}
acte n'a pu être joué, et force a été au public de se retirer devant
le bon plaisir de quelques *faiseurs* d'opinion. Un tel état de cho-
ses, nous le répétons, est très-déplorable.

—Dimanche soir M. Peyot, marchand de plâtre à la Guillotière,
a été cruellement maltraité par le nommé Guillermain, son lo-
cataire. M. Peyot, à qui il était dû un an de loyer, consentait à
ce que le sieur Guillermain se retirât sans payer. Dimanche, lors-
qu'il se présenta pour demander la clé de l'appartement, une
vive querelle s'engagea. Aidé de deux individus qui se trouvaient
chez lui, le sieur Guillermain frappa avec une bouteille M. Peyot
qui courait le plus grand danger si les voisins ne fussent accou-
rus à ses cris. On parvint à contenir ces furieux qui s'enfermè-
rent dans une chambre; la garde qui était venue du pont de la
Guillotière, point assez éloigné du lieu de la scène, ne voulut pas
forcer la porte, et l'on ne put opérer l'arrestation du sieur Guil-
lermain et de ses aides qu'une heure après, lorsqu'on eut trouvé
M. le commissaire de police.

Cette scène aurait duré bien moins long-temps si le poste de la
place des Pères n'eût pas été supprimé. A propos de ce poste,
nous avons dit que M. le curé s'était emparé du local; nous de-
vons ajouter, dans l'intérêt de la vérité historique, qu'il s'est em-
paré également du lit de camp et du râtelier d'armes.

— Une décision récente de M. le ministre de l'intérieur a approuvé
l'emprunt de 400,000 f. fait par la ville de Lyon à l'administra-
tion de la Martinière.

— M. le préfet vient de faire apposer une affiche annonçant
l'ouverture d'une enquête sur l'avant-projet présenté par MM.
Perret et Médail pour la construction d'un pont suspendu sur le
Rhône, dans l'axe du cours Suchet, à Perrache.

La durée de cette enquête sera d'un mois, à partir de ce jour.

— On vient d'afficher les listes d'électeurs prud'hommes pour
les fabriques de bonneterie, de chapellerie et de dorure.

La première comprend 58 inscriptions.
La seconde — 159 —
La troisième — 90 —

Les réclamations sur la teneur de ces listes seront reçues au
bureau des listes électorales, à l'Hôtel-de-Ville, jusqu'au 26 de ce
mois. Passé ce délai, elles seront définitivement closes, et les per-
sonnes inscrites auront seules le droit de participer à l'élection.

— La hauteur des eaux de la Saône a interrompu, hier matin,
le service des bateaux à vapeur.

— Le 10 de ce mois, la Société d'éducation de Lyon a ouvert
sa session annuelle sous la présidence de M. Clermont. Dans sa
dernière réunion, la société avait reçu comme membres corres-
pondants M. Zentner, directeur de l'école des arts et métiers, à
Athènes; M. Heumequin, proviseur du collège du Puy; M. Dallos-
Bache, président du collège Girard, à Philadelphie. Des lectures
faites par MM. Michaud et Champavert ont particulièrement
captivé l'attention des auditeurs dans la séance que nous venons
de mentionner.

M. Michaud, chargé d'un rapport sur le plan d'études du cé-
lèbre de La Chalotais, a su rendre attrayant ce travail difficile.

M. Champavert a continué la lecture d'un ouvrage sur l'auto-
rité en matière d'éducation.

— M. le ministre de l'intérieur vient de donner son approbation
au procès-verbal de l'adjudication passée le 21 octobre dernier en
faveur de MM. Gourd et de Chaponay pour la construction d'un
pont suspendu sur l'Azergue à Morancé.

— Dans la nuit du 17 au 18 de ce mois, un violent incendie
s'est déclaré dans la fabrique de bleu de M. Guimet, à Fleurieu-
sur-Saône. Le feu, activé par un vent impétueux, rendait inévi-
table la destruction entière de l'établissement sans les secours
promptes et dévoués des communes de Neuville, Fleurieu et Cou-
zon dont les habitants sont accourus en masse. Les pompiers de
Neuville sont arrivés des premiers avec leur pompe à incendie, et
malgré leur courage intelligent qui ne reculait devant aucun dan-
ger, il a fallu quatre heures pour se rendre maître du feu et pré-
server la plus grande partie de la fabrique et les bâtiments d'ha-
bitation d'une ruine qu'il paraissait impossible de conjurer.

DEPARTEMENTS.

M^{me} Mathey-Saunier de Bey vient de mourir à Chalon-sur-
Saône des suites de la combustion des vêtements qu'elle portait.
Assise à son foyer, le feu prit, sans qu'elle s'en aperçût, à sa
robe, qu'elle ôta précipitamment et jeta tout enflammée au
milieu de la chambre; mais elle ne put se débarrasser aussi
vite du reste de son habillement, auquel le feu s'était communi-
qué. Elle a expiré dans d'atroces souffrances, résultat des profondes
blessures dont son corps était sillonné. Cet événement déplorable
a jeté la consternation dans une nombreuse et honorable famille.

— La Saône, qui, jeudi dernier, à quatre heures de l'après-midi,
s'élevait, à l'échelle du pont de Chalon, à 4 mètres 20 centi-
mètres, a continué à croître jusqu'à samedi.

Vendredi, à neuf heures et demie du matin, elle était à 4 mètres
20 cent.; le même jour, à quatre heures et demie du soir, elle était
à 4 mètres 40 cent., et samedi, à quatre heures et demie du soir,
elle a dépassé 4 mètres 60 cent.

Le beau temps dont nous jouissons depuis deux jours, favorisé
par le vent du nord, dissipe les alarmes que le débordement de
la rivière avait fait concevoir. (Patriote de Chalon.)

— Un événement assez étrange et passablement comique a eu
lieu le vendredi 4 de ce mois dans la commune de Perrigny-sur-
l'Ognon, canton de Pontallier (Côte-d'Or). Le convoi du curé de
cette commune, décédé la veille, s'avancait vers le cimetière qui
se trouve hors du village; la tête du cortège y pénétrait, lorsqu'un
lièvre qui avait son gîte dans le champ du repos, effrayé par le
bruit, s'élança çà et là, et appela l'attention de cette foule jus-
qu'à si recueillie. Aussitôt tout le monde de s'émouvoir, de
s'agiter, de courir et de poursuivre le malheureux lièvre, lequel ne
tarda pas à être atteint par l'instituteur, qui remplissait en ce
moment l'office de chanteur, et qui croyait sans doute, le naïf
que le bien vient parfois en chantant.

Mais ce n'était pas l'affaire des vingt prêtres qui accompagnaient
le convoi du curé de Perrigny. Ils réclamèrent le lièvre, le firent
préparer convenablement et le mangèrent, sans que l'incident
que nous venons de raconter leur inspirât le moindre scrupule.
(Courrier de Dijon.)

— Le 7 de ce mois, à neuf heures du soir, au village de Lamuire
(Doubs), deux individus lâchèrent un coup de fusil contre une
maison où travaillaient deux couturières de la commune de Mon-
tain. Ils disparurent aussitôt après, à la faveur d'une nuit épaisse,
et leur nom n'est pas encore prononcé. Ces deux ouvrières, qui
ne furent heureusement pas atteintes, ni personne de la maison,
ont avoué que c'était à elles qu'on en voulait, et que déjà une fois,
ailleurs, elles avaient été l'objet d'une pareille tentative d'assas-
sinat. La justice informe sans doute sur le fait; on parviendra sans
beaucoup de peine à la découverte des coupables.

— Dans la nuit du samedi 12 au dimanche 13 de ce mois, un
postillon venant en estafette de Saint-Vallier et portant à Anno-
nay des dépêches ministérielles pour Paris cheminait en tilbury
sur la route royale n^o 82. Entre le village de Saint-Cyr et celui
de Davézieux, il essaya un premier coup de feu qui ne l'atteignit
pas. Un second coup tiré sur lui à la distance d'une quinzaine de
pas environ le frappa dans le côté gauche; mais l'épaisseur de son
manteau en gros drap, formant plusieurs plis, et son écusson de
relais, amortirent le coup et le garantirent d'une blessure peut-
être mortelle.

Le postillon, quoiqu'il eût reçu plusieurs plombs dans la figure
et au bras, ne perdit pas la tête et fit preuve d'un grand sang-
froid; il fouetta son cheval et continua sa route. Alors il vit son
assassin qui fuyait dans la campagne en sautant les fossés et les
murs; il ne put le reconnaître, mais, en arrivant à Annonay, il
lui a été facile de désigner le costume qu'il avait pendant la per-
pétration du crime.

D'après les dépositions du postillon, l'auteur de ce lâche guet-
apens est de petite taille; il était coiffé d'un chapeau blanc de
Provence, son costume était à peu près celui des paysans du
Vivarais : veste ronde dite carnagnole, pantalon sans bretelles,
gilet formant solution de continuité avec le pantalon et laissant
dépasser quelques centimètres de la chemise.

— On lit dans le *Mémorial d'Aix* :

« Par arrêt de la chambre des mises en accusation, en date
du 17 de ce mois, ont été renvoyés devant les assises du départe-
ment des Bouches-du-Rhône les nommés Bernard Pons, Char-
bonneau, Cardonne, Granier, Suau, Trézi, Deleutre et Galabru,
sous l'accusation de faux en écriture authentique et publique. La
cour a déclaré en même temps qu'il n'y avait lieu à suivre contre
les nommés Bourguès et Borde, inculpés de complicité du même
crime. Cette affaire importante sera soumise au jury dans sa pro-
chaine session qui commencera le lundi 6 décembre prochain.

» Par un autre arrêt du 19, elle a déclaré qu'il n'y avait lieu à
suivre contre les nommés Jean Grand, Marie Grand et Jacques
Perrin, accusés du crime de parricide et de complicité du même
crime. »

— Ces jours derniers, on a porté à l'Hôtel-Dieu de Marseille le
nommé Antoine-Dominique Saint-Paul, tisserand, natif de Ro-
quevaire. Cet homme avait assassiné sa tante, sa cousine et sa
belle-sœur, puis s'était frappé de trois coups de couteau à la poi-
trine, au ventre et à la cuisse; aucune de ses blessures ne pré-

sente de danger. Les gendarmes qui ont amené ce malheureux ont annoncé que deux de ses victimes étaient probablement déjà mortes, et que l'état de la troisième donnait les plus graves inquiétudes.

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

L'ouverture des cortès n'a été signalée par aucun incident. La plupart des sénateurs qui assistaient à cette cérémonie avaient revêtu leur grand costume; les députés se faisaient remarquer par la simplicité de leur, qui consistait en un habit noir. A deux heures un quart, le président du conseil, les ministres de l'intérieur et de la marine sont arrivés. Alors le président, M. Gomez Becerra, a réclamé l'attention de la chambre pour une communication du gouvernement. M. le maréchal Rodil est monté à la tribune pour lire le décret d'ouverture; cette lecture achevée, il a prononcé les paroles sacramentelles :

« En conséquence du décret précédent, je déclare que les cortès pour la session de 1843 sont ouvertes aux termes de la constitution du royaume. »

— Nous avons déjà dit que la coalition parlementaire avait fixé son choix sur M. Olozoga pour la présidence de la chambre. Nous apprenons qu'elle veut lui adjoindre comme vice-présidents MM. Cortina, Domenech, Cantero et Caballero.

On ne saurait raisonnablement considérer la candidature de M. Olozoga comme très-hostile à l'ordre de choses issu de la révolution de septembre. La mission délicate que ce personnage vient de remplir à l'étranger, les fréquentes entrevues qu'il a eues avec le régent, tout nous porte à penser que si le ministère Rodil est quelque peu ébranlé dans son existence, le parti carlo-christiano ne parviendra pas toutefois au but de ses espérances.

— On parle depuis long-temps de dissoudre les cortès, et l'opportunité de cette mesure est même devenue le thème des discussions de la presse. Comme la chambre n'en est à sa dernière année, on doit inférer que le cabinet actuel ou celui qui le remplacera préférera en venir à une dissolution plutôt que de s'exposer à être renversé par les prochaines élections dont le résultat ne peut être apprécié à l'avance.

— La tranquillité est en ce moment parfaite à Madrid, et rien n'annonce qu'elle puisse être altérée. Néanmoins, dans la soirée du 12, le gouvernement a cru devoir recourir à certaines précautions qui attesteraient plutôt son esprit de prévoyance que la gravité des périls dont il est réellement menacé.

Voici ce que dit à ce sujet l'Expectador :
« Samedi soir, et sans que personne eût le moindre vent du motif de l'alarme, tous les postes furent doublés et la garnison fut mise sous les armes. On prétend que le chef politique se rendit auprès de l'ayuntamiento pour le prévenir qu'il avait appris par les rapports de ses agents de police qu'un mouvement en faveur de la constitution de 1812 ne devait pas tarder à éclater. Aussitôt on adopta diverses précautions, comme si en effet on était menacé de quelque grand danger. Le capitaine-général se transporta au palais de Buena-Vista, le corps municipal ainsi que les alcades des faubourgs demeurèrent assemblés fort tard; enfin c'était un va-et-vient continu de bulletins, d'ordres et de dépêches.

« La nuit se passa ainsi dans l'attente d'une révolte; mais ce soir-là il n'est pas jusqu'au moindre chrétien qui n'ait profondément dormi. Le lendemain tout le monde s'interrogeait pour connaître le sujet de l'alarme; mais personne ne pouvait le deviner, tant la cause en était étrange. »

A ces détails, le Herald ajoute :
« Le capitaine-général et le gouverneur sont restés constamment sur pieds, inspectant les postes militaires; l'ordre avait été donné de conserver

les réverbères allumés jusqu'au matin. Les uns affirmaient que c'était d'une des casernes de la capitale que devait partir les cris de vive la constitution de 1812 vive le régent! D'autres croyaient que le projet des révoltés était d'abord de s'emparer de l'hôtel des postes. »

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Les amateurs de bon chocolat nous sauront gré de leur communiquer la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Le CHOCOLAT MENIER, comme tout produit avantageusement connu, a excité la cupidité des contrefacteurs; sa forme particulière, ses enveloppes ont été copiées, et les médailles dont il est revêtu ont été remplacées par des dessins auxquels on s'est efforcé de donner la même apparence. Je dois prévenir le public contre cette espèce de fraude. Mon nom est sur l'étiquette des médailles qui y figurent et le fac simile de celles qui m'ont été décernées à trois reprises différentes par le roi et la société d'encouragement. Ces récompenses honorables m'autorisent à faire distinguer le CHOCOLAT MENIER de tous les autres. L'heureuse combinaison des appareils que je possède dans mon usine de Noisiel et l'importante économie d'un moteur hydraulique m'ont mis à même de donner à cette fabrication un développement qu'elle n'avait jamais atteint. Le CHOCOLAT MENIER, par le seul fait de ses qualités remarquables et de son prix modéré, obtient aujourd'hui un débit annuel de plus de 500 milliers, et s'est acquis une réputation méritée.

Dépôt chez MM. les pharmaciens et épiciers de toute la France. J'ai l'honneur, etc.

Etude de M^e Givord, avoué à Lyon, place du Petit-College, 3.

VENTE

par la voie de la licitation judiciaire,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

EN UN SEUL LOT,

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS,

DES

IMMEUBLES

destinés au commerce de charbons,

Situés sur la commune d'Oullins, près la rivière d'Izeron,

DIVISÉS EN TROIS TENEMENTS.

Dans le premier tènement entouré de cloisons en planches et murailles, il existe une petite cour autour de laquelle sont plusieurs constructions composées de rez-de-chaussée, hangar, écuries et fenils.

Dans le second tènement, aussi servant de magasin et entrepôt de charbons, se trouve une estalade joignant le chemin de fer, construite en bois de charpente et destinée à la manutention de l'établissement, par conséquent immeuble par destination; le surplus de la superficie est complanté d'arbres en pépinière.

Le troisième tènement est également complanté d'arbres en pépinière et a une contenance superficielle de huit ares dix-sept centiares.

Tous ces immeubles seront adjugés en un seul lot, sur la mise à prix 4,000 francs, le samedi vingt-six novembre mil huit cent quarante-deux.

Voir le numéro du *Moniteur judiciaire* du 1^{er} novembre, courant mois.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Givord, avoué, et au greffe du tribunal où le cahier des charges est déposé. (2701)

Etude de M^e Bros, avoué, rue de la Préfecture, n. 3.

Le samedi vingt-six novembre 1842,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

PALAIS NEUF DE JUSTICE, PLACE DE ROANNE,

VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE,

EN UN SEUL LOT,

D'UNE MAISON

avec cour et hangar contigus.

Située à Vaise, avenue de la Gare, près la route de Bourgogne,

SAISIE AU PRÉJUDICE DES MARIÉS BAQUÉ ET DAMÈS.

Mise à prix : 20,000 fr.

S'adresser audit M^e Bros, avoué. (2715)

Etude de M^e Mugnier, avoué à Lyon, rue des Bouquetiers, n. 1.

ADJUDICATION DÉFINITIVE

Par-devant le tribunal civil de Lyon,

AU PALAIS DE JUSTICE,

le samedi trois décembre 1842, à midi,

D'IMMEUBLES

Situés à Neuville-sur-Saône (Rhône),

dans lesquels sont des cours d'eau et des sources d'eau propres à une vaste et belle usine de quelque genre que ce soit.

Ces immeubles, appartenant aux sieurs Rivière frères, ne forment qu'un seul tènement, sont situés au lieu de la Vaune, commune de Neuville-sur-Saône ou Neuville-l'Archevêque, près de Lyon, et consistent en bâtiments d'habitation, moulin à farine et autres constructions, parterre, jardin potager, bois anglais, verger, pré et plantation d'arbres.

Dans ces immeubles est une source abondante appelée la Grande-Vaune; les eaux de plusieurs sources appelées les Petites-Vaunes et de la fontaine Camille y arrivent.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Mugnier, avoué. (3614)

Etude de M^e Pichot jeune, huissier à la Guillotière.

Joué vingt-quatre novembre 1842, à dix heures du matin,

sur la place du Pont, à la Guillotière, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant de divers objets saisis, tels que tables, chaises, tabourets, buffet, bois de lit, verres, bouteilles, batterie de cuisine, etc. (1368)

Même étude.

Vendredi vingt-cinq novembre 1842, à dix heures du matin, sur la place du Pont, à la Guillotière, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant de divers objets saisis, tels que seaux, lampes, marmites et arrosoirs, le tout en fer-blanc, etc. (1369)

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, place de Roanne.

Le jeudi vingt-quatre novembre courant, à dix heures du matin, il sera procédé sur la place Saint-Nizier, à Lyon, à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en table, lampes, chandeliers, chaises, canapés, tableaux, fauteuils, secrétaire, batterie de cuisine, etc., etc. (1856)

ÉTUDE DE M^e ROUSSET, NOTAIRE A SAINT-GENIS-LAYAL (RHONE).

A VENDRE,

UN

BEL ÉTABLISSEMENT

EN PLEINE ACTIVITÉ,

réunissant tuilerie, chaudière et magasin de bois de construction.

Situé près de Lyon, dans une position avantageuse.

Facilités pour les paiements.

S'adresser, pour les renseignements, audit M. Rousset, notaire. (3672)

A VENDRE.

BON DOMAINE

DE PRODUIT ET D'AGRÈMENT,

sur une belle grande route.

Dix hectares, bâtiments neufs. — Produit : 1,100 fr. — Prix fixe : 36,000 f.

S'adresser au concierge, rue de l'Archevêché, 2. (313)

A vendre pour cause de santé.

UN FONDS DE FORGEUR en tout genre, des plus anciens de Lyon, ayant une bonne clientèle.

S'adresser à M. Pléney, rue Pisay, n. 4, au 1^{er}, à Lyon. (327)

EN VENTE

A l'Hôtel des Courriers, rue Saint-Dominique.

UNE GALÈCHE

ELEGANTE ET CONFORTABLE,

pouvant servir avantageusement pour voyager et pour la campagne.

Elle a coûté 2,000 francs; on la céderait moyennant 850 francs pour cause de départ dimanche prochain 27 novembre.

S'adresser à M. Vuibert, maître de l'hôtel. (324)

Avis au Commerce.

Vente de CHEVAUX propres au service de la rivière, du roulage et des diligences, à la Guillotière, hôtel du Mont-Cenis.

Vente d'un FONDS DE CAFÉ-TRAITEUR à l'abattoir de Perrache.

S'adresser à M. de Bavillier, arbitre-syndic, rue de l'Annonciade, n. 12. (5698)

AUX

GRANDS SACRIFICES,

Rue de la Préfecture, 8.

PRIX FIXE.

Grand choix de QUINCAILLERIE ET JOUETS D'ENFANTS, vendus par liquidation à très-bas prix. Le propriétaire, n'ayant pour délai que jusqu'à la Saint-Jean prochaine, est obligé de faire des sacrifices pour activer la vente d'une aussi grande quantité de marchandises, dont les plus remarquables sont les cassettes et les nécessaires de tout prix.

Les personnes qui veulent faire des cadeaux au jour de l'an peuvent y aller en toute assurance. (5699)

15 francs.

GUÉRISON RADICALE, sans copahu ni mercure, des maladies VÉNÉRIENNES, simples, nouvelles ou anciennes.

TRAITEMENT VÉGÉTAL

des dartres, pertes blanches, gales, teignes, dépôts de lait, scrofules, goitres, vieilles plaies, rhumatismes, goutte, et de toutes les maladies qui émanent de la corruption des humeurs ou d'un vice dans le sang.

Ce traitement est approuvé par MM. les anciens chirurgiens-majors de l'hôtel-Dieu et de la Charité de Lyon et par un grand nombre d'autres médecins.

CABINET DE CONSULTATIONS GRATUITES de dix heures à quatre; les dimanches et fêtes, jusqu'à deux heures.

PLACE DES CÉLESTINS, 2, allée de traverse; rue d'Amboise, 11. (7218)

A vendre pour cause de maladie.

FONDS DE GRAINETIER - FARINIER, ayant une bonne clientèle, situé dans un quartier très-avantageux de la ville, au centre des hôtels et restaurants où logent tous les marchands de grains du Midi et autres, avec lesquels on traite ordinairement. — Prix très-modéré.

S'adresser rue Ecorchebœuf, n. 17. (253)

FLUIDE PROPHYLACTIQUE.

Ou Conservateur de la bouche, des dents et des gencives dans un état sain et de santé parfaite, se trouve chez COURTOIS pharmacien, place des Pénitents-de-la-Croix, quartier Saint-Clair, à Lyon.

Son usage blanchit les dents, même les plus noires, sans jamais en altérer l'émail, procure aux gencives l'incarnat et à la bouche une odeur très-suave.

Un prospectus indiquant la manière de s'en servir accompagne chaque flacon.

Un dépôt est établi au bureau de la Conservation des Affiches, rue d'Egypte, n. 7, au 1^{er}. (7139)

A LA BRESSANE,

Magasin de Nouveautés,

Rue Fromagerie, 3.

Le propriétaire de cet établissement a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir un grand et bel assortiment de TAPIS D'AUBUSSON et autres fabriques, ainsi que des étoffes en tous genres pour meubles, qu'il peut offrir à des prix très-modérés. (319)

BREVET D'INVENTION ACCORDÉ PAR LE ROI.

POUDRE PÉRUVIENNE,

De POISSON, pharmacien à Paris. Elle purifie l'haleine, blanchit et nourrit l'émail des dents, les préserve du tartre et de la carie, raffermis les gencives et leur donne cet incarnat brillant qui fait un des plus beaux ornements du visage. — Dépôt chez M. LARDET, place de la Préfecture, à Lyon. (8044-6192)

Pharmacie à Lyon, rue Palais-Grillet, n. 23.

DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales, rashes, Affections rachitiques, rhumatismales, et de toute Acreté ou Vice du Sang et des Humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermazou, rue de la Comédie; à Mâcon, M. Voituret, pharmacien, rue Municipale; à Bourgoin, M. Rey, artiste vétérinaire; à Vienne, M. Ollier, épicier, rue des Serruriers. (7471)

DU 22 AU 30 NOVEMBRE INCLUSIVEMENT,

LE CYGNE,

dont la marche est supérieure à celle de tous les bateaux de la Saône,

SANS AUCUNE EXCEPTION,

PARTIRA POUR CHALON

Les jours pairs à 6 heures 1/2 du matin. (6687)

MALADIES SECRÈTES

A l'aide d'une nouvelle méthode, prompt, sûre et facile, le docteur THIVAUD (de Montpellier), breveté du roi, guérit sans rechute, d'un à cinq jours, les écoulements blennorrhagiques et fluxus blanches, si anciens et si rebelles qu'ils soient.

S'adresser chez M. VERNET, place des Terreaux, n. 15, et chez M. FELIX BOISSONNET, place du Pont de la Guillotière, seuls pharmaciens dépositaires à Lyon du Spécifique de M. Thivaud. (AVIS AUX MALADES.) (7260)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison radicale, en cinq jours, de la blennorrhagie, si ancienne qu'elle soit et réputée incurable, par la MIXTURE et la POUDRE VÉGÉTALE de M. BERTRAND, pharmacien de l'École de Montpellier. — Pour preuve, l'argent est restitué si l'on n'est pas guéri. (On délivre un reçu imprimé.) — M. Bertrand prépare aussi l'ÉCARTON OU ESSENCE DE SALSEPAREILLE DU PORTUGAL, pur, sans sucre, pour les maladies de la peau et du sang. (Ne pas confondre avec les Sirops.) — Pour en prendre connaissance, demander la brochure que l'on envoie gratis.

S'adresser à la pharmacie, place Bellecour, n. 12, à Lyon. (Affranchir.) (7184)

AVIS.

PENSION DE CHEVAUX BOURGEOIS ET AUTRES, tenue par MM. MILLIAT frères, à la ferme de la Part-Dieu, à la Guillotière.

Foin à discrétion : chevaux gros, 4 fr. 50 c.; chevaux moyens, 1 fr. 25 c.; mulets, 1 fr.; ânes, 75 c.

La remise des voitures de voyage est comprise dans la pension des chevaux. (323)

Foin à discrétion. (323)

MALADIES SECRÈTES

L'INJECTION de THÉZET, pharmacien à Avignon, tant vantée et à si juste titre par tous les médecins, guérit en cinq ou six jours, souvent plus tôt, rarement plus tard, les écoulements récents et anciens, fluxus blanches, etc.

Dépôts à Lyon : chez M. LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 16, et à la Pharmacie des Célestins. (7349)

PAPIER D'ALBESPEYRES.

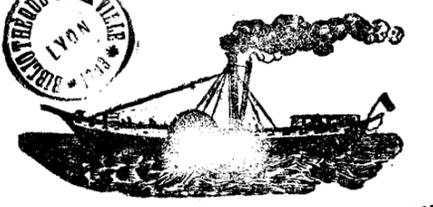
Entretien des VÉSICATOIRES sans odeur ni douleur, seul prescrit depuis vingt-cinq ans par les professeurs des écoles de médecine. — COMPRESSES et SERREBRAS perfectionnés.

Dépôts à Lyon, chez MM. André, pharmacie des Célestins, et Vernet, place des Terreaux, et dans les autres villes, chez les pharmaciens dépositaires. (3037-6194)

AVIS.

On demande UNE DEMOISELLE pour magasin de dentelles, broderie, etc.

S'adresser à Mme Baron, petite rue Mercière, 1. (225)



LE CROCODILE, LE MARSOUIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO.

Beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception,

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône, A 5 HEURES DU MATIN.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l' Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6564)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, rue Poulaille, 19.